



**71520 La Chapelle du Mont de France**  
Tél. 03 85 50 28 78 - 03 85 50 28 65 – 03 85 50 90 83  
Site web : <http://www.apvn.org> / mail : [apvn@orange.fr](mailto:apvn@orange.fr)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Déclarée en Préfecture de Mâcon le 16 juillet 1997  
Agréée le 6 janvier 2006 au titre de l'article L 142.1 du code de l'environnement dans le cadre géographique du département de Saône et Loire

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 août 2010**

**Membres du bureau présents** : Michel Barraud, Michel Bouchot, Dany Goyon, Jean Grizard, Stephen Kerkhove, Françoise Langou, Louis Reymondon et Christian Tarlet

**Membres du bureau absents excusés** : Matthieu Brendlen, Didier Humbert, Jean-Pierre Larochette, Pascal Nugues

**Invités** : Jacques Doumet, Président de l'APVL-C, accompagné de Jorgen Böving et de Roger Jandet Monique et Jean Laronze - CDPN 71 -  
Bernard Delobel, représentant les Amis de la Nature du Haut Beaujolais  
Mr Duclos, Président du conseil d'administration de la caisse locale du Crédit Agricole  
Mme Boucaud (Conseillère municipale de Montagny), Mr Faugère (Maire de Clermain)

**Excusés** : Mrs Aubague Large, Martinerie, Mazué, Rénier

### **INTRODUCTION**

Le Président, Jean Grizard, ouvre la séance devant une cinquantaine d'adhérents et de sympathisants, élus ou représentants.

Il rappelle que l'environnement est devenu une priorité de plus en plus mise en avant et appliquée : Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution, lois Grenelle I et II.

Dans ce contexte, il précise que les objectifs de l'APVN s'articulent autour de deux axes complémentaires :

- lutter contre les agressions à l'environnement,
- sensibiliser le grand public aux problèmes d'environnement, sans faire de propagande ni donner de leçons.

Il rappelle que la décision préfectorale de janvier 2006 reconnaissant l'APVN comme « association de protection de l'environnement dans le cadre géographique du département de Saône et Loire » confère à l'APVN les prérogatives suivantes :

- participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement,
- exercer les droits reconnus à la partie civile dans le cadre d'infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature,
- agir en réparation pour le compte de personnes ayant subi un préjudice environnemental.

Les stratégies mises en œuvre sont multiples

- s'inscrire dans les réseaux environnementaux nationaux et locaux,
- assister à différentes réunions (CG71, municipalités, associations...) et en rendre compte,
- organiser des conférences/débats ou autres événements,
- susciter des projections locales de films,
- sensibiliser les enfants des écoles,
- rencontrer et dialoguer avec les élus,
- monter des dossiers spécifiques accompagnant certaines actions.

La communication de l'APVN se fait par les journaux locaux et Radio Cactus. Elle s'appuie aussi sur Internet (adresse électronique, site web qui devra être amélioré...)

## 1 - Fonctionnement associatif

### ➤ Analyse des adhésions au 31 décembre 2009 : 77

L'APVN compte 52 adhérents en résidences principales et 25 en résidences secondaires (pour la majorité géographiquement situées entre les monts de Suin, St-Cyr et la Mère Boitier, avec une densité historique forte sur les communes de la Chapelle et Meulin/Dompierre)

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 41/65 ans : 49

Les adhérents en activité sont au nombre de 29 et les retraités 48

Les catégories sociales professionnelles sont très diversifiées et les agriculteurs bien représentés.

Depuis quelques années, malgré le fait que le nombre de nouvelles adhésions dépasse la perte d'adhérents (décès, déménagements, adhérents plus intéressés ...), on constate une baisse régulière du nombre de cotisations. Cela est dû au fait que quelques adhérents oublient de cotiser une année donnée ; ces derniers re-cotisent les années suivantes. Le phénomène s'est accentué en 2009.

Nous avons constaté que le désintérêt subitement manifesté par certains adhérents est lié à l'absence d'action de l'APVN sur leur commune ou petit territoire.

### ➤ Bilan financier 2009 et budget prévisionnel 2010

Les comptes sont stables au 31 décembre 2009 et permettent de poursuivre des actions comme les « rendez-vous de la Noue » et éventuellement faire face à des frais imprévus.

Le budget 2010 devrait être bien équilibré. Toutefois, l'accroissement indispensable de la qualité des repas d'assemblée générale en août ou de choucroute en novembre fait que ceux-ci dégagent de moins en moins de bénéfice. L'assemblée s'est d'ailleurs étonnée que l'APVN ait à payer, même modestement, la location d'une salle pour ce type de manifestation.

Quelques adhérents se proposent de relancer la tombola interrompue depuis 2009.

## 2 – Relations avec les autres associations environnementales

L'APVN est soucieuse de s'inscrire dans les mouvements environnementaux locaux aussi bien que nationaux. Elle peut ainsi dialoguer et interagir avec d'autres associations de manière à :

- Obtenir les informations les plus à jour, bénéficier des compétences environnementales de spécialistes notamment au cours de réunions thématiques.
- Intégrer ce qui se passe dans les mouvements environnementaux français, sentir les évolutions.

L'APVN est ainsi adhérente indirecte à France Nature Environnement (FNE) *via* le Comité Départemental de Protection de la Nature (CDPN 71). Ce dernier l'a mandatée pour assister et rendre compte des deux dernières conférences des Présidents du mouvement FNE, qui se sont tenues à Paris les 12 décembre 2009 et 29 mai 2010. Jean Grizard participe par ailleurs au réseau Agriculture de FNE.

Dans le département de Saône-et-Loire, L'APVN a, depuis sa création, des contacts réguliers et

privilegiés avec l'association de protection du val Lamartinien et du site de Cluny (APVL-C). Au cours des dernières années, l'APVN s'est également rapprochée du CDPN-71. Collines Humaines, l'Association de Protection Brandonnaise Contre les Nuisances de la RCEA (APBCN-RCEA) et CAPEN 71 constituent les autres contacts saône-et-loiriens de l'APVN.

A l'extérieur de la Saône-et-Loire, l'APVN échange des informations avec plusieurs associations environnementales du Puy de Dôme ainsi qu'avec Yonne Nature Environnement. Pour le développement d'aspects naturalistes, nous collaborons avec les Amis de la Nature du Haut Beaujolais (ANHB de Monsols).

### **3 – L'APVN face à la mise en place de la gouvernance environnementale**

Il s'agit de l'implication de la représentation environnementale dans différentes instances consultatives.

#### **➤ Les orientations actuelles ont été évoquées lors de la conférence des Présidents du mouvement FNE du 29 mai 2010**

Les lois Grenelle ont fait rentrer une représentation de l'Environnement en tant que tel dans le Conseil Economique et Social tant au niveau National (dans le CESE) qu'au niveau régional (dans les CESER). La représentation environnementale est assurée par des représentants du FNE mais aussi des fondations (Hulot, conservatoires de graines...), (industriels, chasseurs...). Sur la base des derniers arbitrages, elle devrait être portée à 10-11 %. Pour un CESER type d'une centaine de Conseillers, compte tenu de la représentation environnementale déjà présente, cela revient à nommer 4-6 nouveaux représentants de l'environnement, notamment des associations et fondations. Sous une telle configuration, les associations auront un poids plus important et représenteront même plus de la moitié du collège du monde associatif.

Concernant les nominations de ces nouveaux représentants, le danger est que les préfets jouent la concurrence entre les associations ou que des fondations, par leur influence médiatique et politiques, imposent une surreprésentation de leur part. En fait, la forme de rédaction des décrets d'application devrait éviter ces écueils. La représentativité et les actions des structures environnementales en région seront en effet un élément clé pour qu'elles soient représentées au CESER. Le mouvement FNE jouera donc un rôle important. Ces nouveaux CESER bousculent complètement les équilibres habituels et suscitent des réticences au niveau de l'assemblée des Présidents de CESER.

On devrait bien sûr retrouver le processus de Grenelle au niveau des territoires. Le gouvernement avait engagé ce processus territorial en mars 2009 via une circulaire préfectorale. Il devrait bientôt y avoir une deuxième circulaire davantage orientée sur les techniques et méthodologies à mettre en œuvre. La période n'est semble-t-il pas favorable puisque les services de l'Etat sont en restructuration et auraient du mal à trouver leur place et être opérationnels dans le Développement Durable. La territorialisation du Grenelle apparaît ainsi très disparate selon les régions. C'est ce qui émerge des différents témoignages rapportés au cours de la réunion dans les domaines comme la biodiversité, les déchets, les transports, la santé.... Dans certaines régions tous les services de l'Etat travaillent dans le cadre du Grenelle alors que dans d'autres, les associations ne sont pas consultées.

#### **➤ Le témoignage de Mr Jacques Doumet, Président de l'APVL-C, démontre que les associations sont plutôt bien écoutées par le département de Saône-et-Loire**

L'APVL-C participe en effet à de nombreuses commissions consultatives de la Préfecture :

\*Coderst: COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement ; concerne agriculture, pêche...)

\* Carrières et Comité de pilotage des dessertes en mâconnais, Comité local de Concertation et suivi (CLCS)

\* Faune et Flore. Ex de cirques où les animaux sont dans de mauvaises conditions, volières créant des nuisances sonores pour les voisins...

\* Les rivières du mâconnais

\* L'IDC (Instance départementale de concertation) qui mobilise Préfet, maires, opérateurs, responsables administratifs, et associations. Cette instance a rédigé une charte qui, lors des implantations et modifications d'antennes, édicte des procédures sur lesquelles maires et associations pourront s'appuyer face aux opérateurs (rédaction des contrats, emplacements non zones blanches, respect des riverains etc...). Elle fut réactivée sous l'impulsion de l'APVL-C. Le projet de charte qu'avait présenté l'APVL-C, a par ailleurs été retenu en grande partie, témoignant de l'influence réelle des associations. Une démarche équivalente semble émerger pour l'installation des éoliennes.

D'autres associations, comme le CDPN 71 sont aussi partie prenantes de ces commissions. En revanche, l'APVN n'est pas impliquée pour le moment. Sa demande du 28 janvier 2009 de siéger au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (lors du renouvellement de la dite commission), n'a pas été retenue (décision préfectorale du 7 décembre 2009)

➤ **Les municipalités du pays de la Noue ne sont que peu enclintes à impliquer les associations environnementales**

Des concertations entre l'APVN et les municipalités du pays de la Noue, avaient été lancées en 2006 et 2007 et anticipaient la territorialisation qui est prônée dans le Grenelle. Elles furent complétées en 2009 avec les nouveaux élus.

Du point de vue de l'APVN, ces concertations ont permis un dialogue constructif avec les élus et ont abouti à de meilleures connaissances mutuelles. En revanche, la plupart des problèmes environnementaux qui ont été évoqués dans chaque commune, étaient déjà bien connus ; l'APVN n'a pas appris grand-chose dans ce domaine, excepté « à la marge ». De plus, le passage à des aspects plus opérationnels (actions conjointes de l'APVN et des municipalités) est resté à l'état de « vœux pieux » alors qu'il y avait des opportunités à saisir (dossier NATURA 2000, mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme, lotissements économes en énergie, développement de services municipaux écologiques, approche environnementale de la RCEA, etc...). Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cet état de fait :

- absence de structures de concertation
- peu de propositions concrètes de la part de l'APVN
- les compétences en environnement dont ont besoin les municipalités sont de plus en plus disponibles auprès de différents services (ADEME...)
- méfiance à l'égard de l'APVN

L'APVN ne baisse toutefois pas les bras au vue d'évolutions sensibles et de la bonne volonté de quelques unes des municipalités. Les élus sont ainsi invités à l'assemblée générale pour mieux connaître nos projets, réagir, donner leur avis, faire des propositions, voir ébaucher des projets en commun.

#### **4 - L'APVN est très sensible aux questions agricoles**

L'intérêt pour l'agriculture émane du fait que l'APVN s'inscrit dans un territoire rural et compte des adhérents agriculteurs. Ces derniers sont des acteurs incontournables de la qualité de notre environnement et il ne fait bon vivre au pays que s'il existe une bonne compréhension entre les agriculteurs et les autres habitants. L'année 2010 constitue une opportunité pour se focaliser sur les questions agricoles puisque nous sommes dans un contexte de crise agricole persistante. Des lois de modernisation de l'agriculture seront éditées dans le cadre du Grenelle. De nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir de la PAC après 2013.

Sous pression de la demande sociétale, le modèle d'agriculture intensive qualifiée parfois d'« agro-chimique » en vogue dans les pays développés depuis les années 1960, est remis en cause pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs. Les échanges entre les membres du réseau « Agriculture » de FNE (auquel participe Jean Grizard) traduisent bien cette évolution.

L'agriculture est ainsi face à un double défi :

- Premièrement un défi alimentaire pour lequel il faut assurer la souveraineté alimentaire de l'Europe tout en préservant celle des pays du Sud et dans lequel la qualité sanitaire et environnementale des productions est privilégiée.
- Deuxièmement un défi environnemental dans lequel l'environnement est reconnu comme une condition de la reproductibilité de l'agriculture et qu'il soit rémunéré. Ce défi environnemental vise par ailleurs une autonomie énergétique des exploitations agricoles et doit anticiper les changements climatiques.

Pour atteindre de tels objectifs, les principaux domaines à reconsidérer sont les suivants :

- *Eau, sol, biodiversité, OGM, bien-être animal.* Atouts et contraintes pour l'agriculture
- *Consommer local et de saison.* Pourquoi et comment ? Etablissement de circuits « courts »
- *Agro-carburants, biomatériaux.* Concurrence et complémentarité entre demandes alimentaires et non alimentaires
- *Aménagement du territoire.* Rôle de l'agriculture et préservation de l'espace agricole
- *Industries agro-alimentaires, circuits de distribution, système bancaire.* Quelle place dans la reconversion de l'agriculture productiviste ?

Les changements nécessaires ne s'opéreront pas du jour au lendemain. Soulignons que les lois de modernisation de l'agriculture de Grenelle I et II constituent déjà des avancées significatives dans plusieurs domaines importants :

- **L'agriculture biologique.** Les objectifs sont ambitieux (6% en 2012) mais tardent à être mis en œuvre par manque de moyens financiers. La reconversion en Bio n'est pas aussi simple qu'on le dit
- **Les pesticides.** Une réduction de 50 % des pesticides (incluant les enrobages de semences) est programmée dans le plan « Ecophyto 2018 ». Il y aurait déjà eu – 10% en 2009. Un comité de suivi a été mis en place pour éviter les biais (utilisation de pesticides en moindre quantité mais plus toxiques, etc...)
- **L'agriculture à haute valeur environnementale (HVE).** Ce sont les critères des mouvements environnementaux qui ont été retenus : 10 % des surfaces réservées à la nature (haies, bosquets...), 30% maximum d'intrants (engrais, pesticides, carburants...) dans le chiffre d'affaires.
- **Les agro-carburants.** Présentés d'abord comme une solution à l'agriculture dans un contexte de surproduction, leur bilan est maintenant reconnu désastreux par l'ADEME, lorsqu'on tient correctement compte des coproduits et changements d'affectation des surfaces. Le fioul agricole devrait bientôt contenir 7 % de carburant « vert »
- **Les élevages industriels.** Les évaluations environnementales restent insuffisantes et les extensions trop faciles suite aux compromis faits à l'Assemblée Nationale.

## 5 - Opérations organisées par l'APVN

- 4<sup>ème</sup> édition des « rendez-vous de la Noue » le 15 octobre 2010 en collaboration avec la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois à Dompierre et le Conseil Général de Saône-et-Loire

Les rendez-vous de la Noue ont été mis en place pour informer avec un maximum d'objectivité. Il s'agit de faire preuve de réalisme sur les problèmes environnementaux et d'éviter les *a priori* et positionnements irrationnels. Développer un esprit critique en s'appuyant sur de la « vraie science » va dans le bon sens.

Les rendez-vous de la Noue connaissent un réel succès. Chaque édition rassemble 100-150 personnes, notamment des agriculteurs, bien au-delà de la population des adhérents de l'APVN. Les conférenciers ont été de très haut niveau, sans doute même les meilleurs spécialistes dans leur domaine, et n'ont pas recherché la polémique. Les discussions avec l'assistance ont été réelles, de bon niveau et respectueuses des différentes opinions. Au vu des réactions et commentaires, ces opérations ont été sans aucun doute impactantes sur le public.

Chaque rendez-vous fait l'objet d'un compte-rendu de l'exposé établi par l'APVN et corrigé par le conférencier ainsi que le résumé des questions-réponses ont été très largement diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de l'APVN (y compris aux élus locaux).

Les rendez-vous de la Noue favorisent les débats sur les questions agricoles puisque les trois premières éditions ont porté respectivement sur les pesticides, les OGM, les agro-carburants et le bois-énergie. La quatrième édition sera consacrée aux **impacts environnementaux de l'agriculture locale, notamment l'élevage charollais. Le conférencier est Patrick Veysset**, chercheur de l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA) spécialiste de l'Economie de l'Elevage. Il considèrera les cibles visibles classiques (paysages, intrants, pollutions...) mais surtout des cibles non évidentes comme la consommation d'énergies fossiles et le bilan des gaz à effet de serre. Il présentera des modélisations économiques en fonction de différents scénarios d'évolution des prix agricoles et de la PAC.

L'APVN fera comme chaque année la publicité de l'évènement. Pour cette édition, elle mettra l'accent sur les milieux et réseaux agricoles.

#### ➤ **Projections locales de films**

Après avoir promu la projection au cinéma municipal de Matour du film « nos enfants nous accuseront » de Jean-Paul Jaud, l'APVN fera le nécessaire pour que soit prochainement diffusé localement le film-documentaire « cultivons la terre » d'Honorine Perino.

Dans ce film, agriculteurs et chercheurs s'allient pour illustrer et crédibiliser une vision nouvelle de l'agriculture où le progrès ne se situe plus dans une logique d'industrialisation, mais bien dans une approche sensible du monde vivant. Le film présente un foisonnement de propositions alternatives très concrètes et opérationnelles dans lesquelles chaque agriculteur peut se reconnaître. La lutte biologique, la limitation des herbicides, la sélection participative, le respect de la vie des sols, les circuits courts de commercialisation, l'autonomie alimentaire des élevages ...sont autant de stratégies d'avenir.

#### ➤ **Projet de « table ronde » au cours de l'hiver 2011**

Dans le prolongement des conférences / débats, l'APVN organisera une deuxième réunion annuelle sous la forme de « table ronde ». Quelques débateurs « locaux » représentant différents avis, différentes sensibilités, ou ayant différentes compétences...feront rapidement le point sur la thématique choisie avant d'être soumis au jeu des questions réponses du public. Les débats seront régulés par un ou plusieurs modérateurs. Cette formule devrait être moins formelle que les conférences /débats et susciter davantage de discussions.

La première édition pourrait être organisée au cours de l'hiver 2010/2011 et porter sur le jardinage « au naturel »

#### ➤ **Projet naturaliste pour le printemps 2011**

Jean Laronze nous a fait part d'une randonnée encadrée par un botaniste, effectuée en juin 2010 entre Chandon (commune de Trivy) et Suin. Un inventaire de la flore avait été fait par des botanistes mâconnais en 1875 sur le même parcours. Cette promenade a permis de retrouver une trentaine de plantes déjà existantes en 1875.

Bernard Delobel de l'association les Amis de la Nature du Haut Beaujolais (ANHB, Présidente : Marcelle Lutrin) nous a également fait part d'activités similaires sur Monsols et le Mont Saint-Rigaud, allant jusqu'à la publication des résultats dans des revues scientifiques.

Il a été convenu de s'informer mutuellement sur ce type d'activité et d'organiser des sorties conjointes de manière à disposer d'une plus grande diversité de sites. Une première sortie pourrait être organisée au printemps 2011. Une réunion préparatoire se tiendra à l'automne prochain.

#### ➤ **Lutte contre les agressions à l'environnement**

*Anciennes décharges et petites décharges « sauvages ».*

Il y a encore de l'incivisme concernant les déchets. Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés le long de chemins de randonnées accessibles en voitures. De nombreuses bouteilles plastiques et canettes

jonchent les accotements de la RCEA (spectaculaire au moment de la fonte des neiges avant le démarrage de la végétation). Les dépôts de gravats sont souvent pollués par des matériaux normalement destinés aux déchetteries. Mais que faire ?

Une des orientations du PEDMA est la finalisation du plan de résorption des décharges incontrôlées. Beaucoup d'entre elles sont de petites décharges envahies par la végétation et donc peu visibles ; celles-ci sont très anciennes et ne présentent probablement que peu de dangers (peu de matériaux toxiques). En revanche, quelques unes ont accueilli des volumes importants de déchets de toutes sortes, y compris industriels. L'une d'entre elle se situe dans une tranchée de ligne de chemin de fer abandonnée. Les déchets, d'une épaisseur de 10-15 m, ont comblé la tranchée sur plus de 500 m ; des extrémités suintent des jus vraisemblablement très toxiques, même par période de sécheresse. L'APVN prendra contact avec le Maire de la commune concernée de manière à ce que le problème soit étudié sérieusement et que tout éventuel danger sanitaire soit évité.

#### ***Utilisation des herbicides le long des routes départementales.***

Pour dégager les panneaux de signalisation et les points d'eau, la DRI utilise des moyens chimiques (désherbants, débroussaillants). Cela paraît tout à fait incohérent avec les orientations du Grenelle. De plus, les systèmes racinaires des végétaux au pied des panneaux sont détruits ; en conséquence, le sol devient plus meuble et la résistance des panneaux au vent se trouve réduite.

L'APVN a envoyé un courrier à la DRI, dénonçant cette pratique ; elle n'a pour le moment pas obtenu de réponse. Une relance sera faite.

#### ***Chiens gênants pour les randonneurs***

Il ne faut pas sous estimer le danger potentiel des chiens en liberté rencontrés parfois sur les chemins balisés ; dans ce cas, il faut essayer de faire prendre conscience aux propriétaires des nuisances causées par leur animal ; s'ils ne veulent rien entendre, il convient de saisir la mairie.

## **6 - Informations sur les grands dossiers régionaux impactant sur l'environnement**

### **➤ Adoption le 25 mars 2010 du Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA). Politique de réduction et prévention des déchets**

Le PEDMA oriente et coordonne les actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour la gestion des déchets en Saône et Loire. Il a été définitivement adopté en mars 2010, après un travail collectif de 4 ans qui a fortement impliqué les associations environnementales. Il est donc applicable et opposable. Il sera maintenant mis en œuvre par les syndicats de collecte et traitements des déchets, avec des financements du Conseil général en partenariat avec l'ADEME.

L'observatoire des déchets qui a été mis en place en 2006 permet d'avoir une vision objective et chiffrée des déchets et de leur évolution.

En 2008, les 554000 habitants de Saône-et-Loire ont produit environ 317000 tonnes de déchets, c'est-à-dire 571 kg/habitant.

Ramassages		Valorisation			Enfouissement en décharge
		matière	biologique	énergétique	
OMR *	132000 t	500 t	5000 t	0 t	127000 t
déchetteries	119000 t	27000 t	50000 t	600 t	41200 t
CS * matériaux secs (bacs jaunes - journaux)	50000 t	44900 t	0 t	0 t	5000 t
CS * bio déchets et déchets verts	11900 t	0 t	11900 t	0 t	0 t
CS * spécifiques (encombrants et dangereux)	3900 t	2700 t	0 t	0 t	1000 t

\*OMR : ordures ménagères résiduelles – CS : collectes sélectives

Les lois Grenelle I et II exigent de réduire de 7 % en 5 ans l'ensemble des ordures ménagères et assimilées. On passerait ainsi de 571 à 531 kg/an/habitant c'est-à-dire une réduction de 8 kg/an/habitant. Il faudra qu'elles soient valorisées à 45 %, ce qui est le cas dès maintenant (somme de valorisations Matière, Biologique et Énergétique énoncées précédemment). Les quantités enfouies ou incinérées doivent baisser de 15 % c'est-à-dire passer de 174000 à 148000t/an. Les plans de prévention, financés par l'ADEME et des taxes incitatives, seront généralisés pour permettre ces exigences. Les collectes sélectives chez les gros producteurs et le développement de filières apporteront aussi leur contribution à cet objectif.

Les efforts porteront donc sur une réduction significative des quantités produites et celles mises en décharge. Cela passe forcément par une réduction des OMR puisqu'elles représentent les ¾ des déchets et sont enfouies à 95 %. Une telle réduction est possible puisqu'on admet que plus d'1/3 des OMR pourraient faire l'objet d'opérations de prévention (meilleur tri notamment des fermentescibles). Les emballages (1/3 des ordures ménagères), produits alimentaires non consommés sous emballages (7 kg/an/habitants) et textiles sanitaires (20kg/an/habitant) représentent également des « leviers » pour aboutir à réduire les déchets.

Mieux informer et former les citoyens à l'éco-consommation, recycler, récupérer, travailler en amont avec les industriels pour réduire les emballages, installer des points de débarras en grandes surfaces, mettre en place des compostages individuels et collectifs, éliminer des déchets les tontes de pelouses, favoriser le bois-énergie et augmenter les collectes sélectives sont autant d'actions qui seront mises en œuvre.

Il est important de souligner que réduire les déchets revient à économiser les ressources naturelles dans un rapport de 1 à 100. En effet, 500 kg de déchets ménagers génèrent 3500kg de déchets industriels qui nécessitent 16000kg de matières premières pour les fabriquer ; 50000 kg de ressources naturelles sont à l'origine de ces dernières.

Enfin, au niveau des dispositifs, le scénario retenu dans PEDMA s'appuie sur deux usines de traitement : une à l'Est vers Chagny consistant en tri-méthanisation, une à l'Ouest comportant tri-compostage et éventuellement aussi méthanisation. La production de compost et de biogaz par la méthanisation représente une valorisation intéressante des déchets. Les stockages des déchets ultimes se feront à Chagny, Granges, Torcy et Autun (si la réouverture du site a lieu) ; un nouveau site à l'Ouest devra être trouvé. Les transports fluviaux des déchets seront favorisés.

### ➤ **RCEA et projet de concession autoroutière**

Rappelons que la RCEA est à la fois une voie rapide pour les traversées Est-Ouest du pays et une voie de desserte facteur de développement économique pour les habitants de Saône-et-Loire. Au niveau de la vallée de la Noye, le trafic est de 12000 véhicules par jour dont 30 % sont des poids lourds ; 50 % des véhicules sont immatriculés en 71.

L'avant projet du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) affiche une priorité sur la mise en concession autoroutière de la RCEA pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi la Commission Nationale de débat public (CNDP), sur saisine du gouvernement, a décidé le 7 avril 2010, d'organiser un débat sur cette question pour les tronçons entre Montmarault, Mâcon et Chalon-sur-Saône. Ce débat se déroulera à l'automne en Saône et Loire et dans l'Allier ; un site internet sera mis en service pendant ce débat (<http://www.debatpublic-rcea.org>). L'APVL-C est conviée au débat.

Le projet autoroute-RCEA avait été relancé en 2009 et avait suscité de vifs débats calmés par le compromis selon lequel une concession autoroutière serait bien mise en place pour le barreau Sud de manière à terminer les travaux dans des délais raisonnables (75 km restent à réaliser dans le département) mais qu'il y aurait des péages seulement à l'entrée et à la sortie du département de manière à assurer la gratuité pour les habitants de Saône-et-Loire. De nombreuses questions restent en suspens concernant les tracés précis, les accès et les itinéraires parallèles.

L'APVN reste vigilante sur le positionnement des infrastructures, les nuisances sonores, les nuisances aux activités agricoles, les paysages, l'eau ...

Mr Faugère, Maire de Clermain, souhaite vivement que dans chaque commune traversée par la RCEA, les habitants aient une réaction unitaire face au projet, de manière à être plus cohérents et écoutés qu'individuellement.

➤ **Antennes de téléphonie mobile, ondes électromagnétiques, antennes-relais, wi-fi wi-max....**  
**(exposé de Stephen Kerckhove)**

La controverse entourant le développement de la téléphonie mobile a connu une étape importante avec l'organisation du Grenelle des ondes. Les résultats de cette concertation nationale ont été décevants mais quelques points positifs sont à noter. L'utilisation du portable sera mieux encadrée, notamment dans les écoles et collèges. Par contre, vis-à-vis des antennes relais, peu d'évolutions sont à entendre. Pire, l'octroi d'une quatrième licence à Free risque d'induire le développement d'un nouveau réseau de téléphonie mobile et sa cohorte de nouvelles antennes relais (évaluées à plus de 20.000 antennes sur toute la France). Par ailleurs, les conventions d'occupation du patrimoine public liant les mairies et les opérateurs d'une durée de 10 à 15 ans arrivent pour une grande majorité à échéance dans les années qui viennent. Il faudra donc être vigilant afin que les nouveaux lieux d'implantation soient compatibles avec la santé des riverains.

Si vous résidez à proximité d'une antenne relais, il est possible, en faisant appel à l'APVN, de bénéficier d'un relevé de point chaud électromagnétique (à l'aide d'une sonde électromagnétique) permettant de connaître assez précisément le niveau d'exposition aux ondes des antennes relais, portables, wifi, WiMax et téléphone de maison.

➤ **Projet d'implantation d'éoliennes en Saône et Loire (exposé de Jorgen Böving)**

Les éoliennes ont beaucoup évolué. Dans le passé, elles développaient des puissances de quelques centaines de kWatt ; maintenant, elles atteignent 5 mégawatt. En France, on produit ainsi actuellement 4400 mégawatt avec 3000 machines. Cela ne représente que 1,5 % de la production d'électricité (on atteint 75 % avec le nucléaire et 12 % avec l'hydraulique).

La France s'est engagée au niveau européen à ce que l'électricité « renouvelable » atteigne 23 % à l'horizon 2020. L'éolien devrait représenter 10 % de la production nationale électrique, c'est-à-dire 25000 mégawatt assurés par 12000 machines. Les machines « offshore » contribueront pour 6000 mégawatt.

En 71, on projette 20 parcs éoliens de 10 machines chacun, produisant au total 415 mégawatt. Le 71 n'est pourtant pas une zone bien lotie pour le vent. Pour accueillir ces machines il faut être labellisé « zone de développement éolien » (ZDE). Ce sont les élus qui doivent demander ce label.

Pour certains, les éoliennes défigurent les paysages sur des territoires très étendus. Ce sont des mâts de 120-180 m de haut qu'on installe sur des crêtes d'environ 200m d'altitude ; cela « crève » les yeux et altère la vue sur les vieux villages, les forêts et cultures installés sur les flancs de ces crêtes. Comme ce sont de grosses machines, il faut construire des accès pour des engins lourds pour les installer, nécessitant souvent des déboisements importants. Les éoliennes créeraient par ailleurs des nuisances sonores et perturberaient les oiseaux migrateurs.

L'énergie produite n'est pas si « durable » qu'on veut le dire puisqu'on a produit beaucoup de CO2 pour les fabriquer et les installer.

Une éolienne ne fonctionne que 25 % du temps en 71. Il n'y a en effet du vent qu'1 jour sur 3 et elle doit s'arrêter par très grand vent. Il faut donc des productions alternatives d'électricité et concevoir les réseaux de manière très décentralisée.

EDF tente de convaincre les Maires d'installer des éoliennes sur leur territoire par des arguments financiers. L'électricité produite est fortement subventionnée puisque le watt heure, qui est produit à 2 centimes, est racheté 8 centimes par EDF. Le gain assuré par une machine est d'environ 3 millions d'euros en 15 ans ; cela représente le prix d'achat et installation d'une machine. La commune reçoit environ 10000 euro par an et par machine ; cela constitue donc une « manne » notamment pour les petites communes.

L'amortissement fiscal est très avantageux puisqu'il se fait sur 1 an. Cela stimule les nouvelles installations et décourage les réparations des pannes graves sur les machines en place. Il se constitue donc des « cimetières » d'éoliennes où la majorité des machines ne sont plus en fonctionnement mais restent en place.

C'est le Préfet qui donne le permis de construire après une étude d'impact. Ces études d'impact mobilisent un commissaire enquêteur qui peut prendre en compte ou ne pas prendre en compte les remarques des populations. Ces études d'impact sont souvent biaisées. Elles seront beaucoup plus sérieuses avec le Grenelle 2 puisque les remarques devront obligatoirement être prises en compte ; de plus, les avis du commissaire enquêteur et décisions du préfet devront être motivées. Il n'y aura pas de

débat public, sauf si le Maire le demande. Enfin, les installations seront classées ICPE et seront donc soumises à des contrôles périodiques de leurs caractéristiques. La réglementation sera donc durcie tant d'un point de vue installation des machines que fonctionnement.

L'idée dominante est de ne pas rejeter par principe les éoliennes mais de les installer seulement dans les endroits appropriés.

---

## **Bilan des réunions auxquelles l'APVN était présente**

(\*) signifie que le compte-rendu est disponible sur simple demande à [apvn@orange.fr](mailto:apvn@orange.fr) ou 03 85 50 28 65 ou 03 85 50 90 83

### ***Agro-carburants et bois-énergie, rendez-vous de la Noue (APVN ; Galerie Européenne de la Forêt et du Bois, Dompierre-les-Ormes ; CG-71)***

17 octobre 2009, Dompierre-le-Ormes\*

### ***PDEMA, prévention des déchets (CG-71)***

23 nov. 2009, Mâcon\*

25 juin 2010, Cuisery

### ***Antennes-relais, ondes électromagnétiques (APVL-C)***

30 mars 2010, Mâcon\*

### ***OGM (Lycée agricole de Davayé)***

28 janv. 2010, conférence / Le Meur\*

### ***Bois et développement durable (Galerie Européenne de la Forêt et du Bois, Dompierre-les-Ormes ; CG-71)***

4 mars 2010, Lamellé-collé

26 mai 2010, conférence Vigne et Climat / B. Seguin

1<sup>er</sup> avril 2010, filière bois en Chartreuse

### ***Urbanisme et bâtiments durables (Mairie Tramayes)***

15 janvier 2010\*

### ***Sécurité alimentaire, moulin Pelletier, Saint Jean de Veyle***

juin 2010, conférences / prof Chevalier et Cicolella

### ***Philosophie, l'Homme et la Nature (CDPN-71)***

12 mars 2010, Chalon-sur-Saône, conférence / J-M Pelt

### ***Biodiversité, fondation Hermès et l'Iddri (Science Po)***

16 février 2010, Paris\*

### ***Conférence des Présidents du mouvement FNE***

12 décembre 2009, Paris\*

29 mai 2010, Paris\*

### ***Assemblées générales d'associations locales***

10 mai 2010, Verzé (Collines Humaines)\*

27 mai 2010, Berzé-la-Ville (APVL-C)\*